

RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX
COMPTES

*LIGUE CONTRE LE
CANCER DU CHER*

31/12/2020

LIGUE CONTRE LE CANCER DU CHER
SIEGE SOCIAL : 50-52 Avenue Jean-Jaurès
18007 BOURGES

..*.*.*
:~::~:~::~:

S O M M A I R E

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL

LIGUE CONTRE LE CANCER DU CHER
SIEGE SOCIAL : 50-52 Avenue Jean-Jaurès
18007 BOURGES

..*.*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2020

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE CONTRE LE CANCER DU CHER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association LIGUE CONTRE LE CANCER DU CHER à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable lié à la première application du règlement ANC n°2018-06.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons notamment été conduits à nous assurer de la réalité des subventions versées par votre association et leur autorisation par votre Conseil d'administration.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les documents adressés au adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le bureau de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes

ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

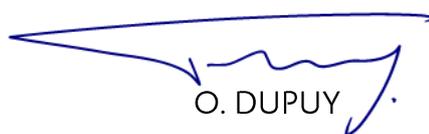
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Orléans, le 26 mars 2021

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
ORCOM AUDIT



O. DUPUY
Associé

**BILAN
2020**

Actif	brut	amortissements & provisions	net	2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	248 141,08	160 854,66	87 286,42	98 188,70
Terrains				
Constructions	229 515,59	142 926,95	86 588,64	96 820,58
Installations techniques, matériel et outillages ind.				
Autres immobilisations corporelles	18 625,49	17 927,71	697,78	1 368,12
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (1)				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE => TOTAL I	248 141,08	160 854,66	87 286,42	98 188,70
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES, ACOMPTES / COMMANDES				
CREANCES	65 983,87	39 960,99	26 022,88	4 682,28
Créances usagers et comptes rattachés				2 711,54
Autres créances	65 983,87	39 960,99	26 022,88	1 970,74
Legs et donations en cours de réalisation				
TRESORERIE	542 995,39	-	542 995,39	500 255,36
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	540 638,06		540 638,06	497 988,50
Charges constatées d'avance	2 357,33		2 357,33	2 266,86
ACTIF CIRCULANT => TOTAL II	608 979,26	39 960,99	569 018,27	504 937,64
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
TOTAL ACTIF	857 120,34	200 815,65	656 304,69	603 126,34
ENGAGEMENTS RECUS				
LEGS NETS A REALISER				
Legs				
Assurance-vie				

**BILAN
2020**

Passif	2020	2019
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves	496 054,22	594 620,92
Réserves statutaires ou contractuelles	382 790,44	382 790,44
Réserves pour projet de l'entité	113 263,78	211 830,48
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	30 012,82	- 98 566,70
Situation nette (sous-total)	526 067,04	496 054,22
Fonds propres consommables		
Fonds associatif avec droit de reprise legs et donations		
Fonds associatifs résultat/contrôle de tiers financeurs		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES => TOTAL I	526 067,04	496 054,22
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Fonds dédiés/ subvention de fonctionnement		
Fonds dédiés/ sur autres ressources		
FONDS REPORTES ET DEDIES => TOTAL II	-	-
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	16 225,00	13 066,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES => TOTAL III	16 225,00	13 066,00
Emprunts et dettes financières		
Emprunts et obligations convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 239,57	12 518,93
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes sur commandes en cours		
Dettes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 141,47	51 412,72
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales	10 371,24	8 672,03
Dettes fiscales	68,00	170,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	47 192,37	20 000,00
Legs et donations en cours de réalisation		
Produits constatés d'avance		1 232,44
EMPRUNTS ET DETTES => TOTAL IV	114 012,65	94 006,12
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	656 304,69	603 126,34

COMPTE DE RESULTAT 2020

Compte de Résultat	2020	2019
Cotisations	20 040,00	22 808,00
Ventes de biens et services	245,00	160,00
Ventes de biens et marchandises - dont ventes et dons en nature	215,00	160,00
Ventes de prestations de service - dont parrainages	30,00	
Concours publics et subventions d'exploitation	9 168,60	6 227,25
Versements des fondateurs	-	-
Ressources liées à la générosité du public	313 941,63	-
Dons manuels	235 995,01	-
Mécénats	2 000,00	-
Legs, donations et assurances-vie	75 946,62	-
Contributions financières reçues	1 538,17	-
Reprises s/amort., dépréciations, provisions et transf. charges	4 659,49	7 524,06
Utilisations des fonds dédiés	-	-
Autres produits	-	269 395,71
PRODUITS D'EXPLOITATION	349 592,89	306 115,02
Achats de marchandises	263,20	611,11
Variation de stock de marchandises		
Autres achats et charges externes	118 086,71	149 038,70
Achats d'études et de prestations de services		
Autres achats		
Aides financières	86 445,24	
Services extérieurs		
Impôts, taxes et versements assimilés	2 274,23	2 219,02
Salaires et traitements	61 273,90	50 123,31
Charges sociales	21 651,28	19 355,97
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	14 061,28	12 340,09
Reports en fonds dédiés		
Autres charges d'exploitation	15 602,14	171 698,85
CHARGES D'EXPLOITATION	319 657,98	405 387,05
RESULTAT D'EXPLOITATION	29 894,91	- 99 272,03

De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	556,04	1 405,77
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements		
PRODUITS FINANCIERS	556,04	1 405,77

Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilés	316,13	530,44
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placements		
CHARGES FINANCIERES	316,13	530,44

RESULTAT FINANCIER	239,91	875,33
---------------------------	---------------	---------------

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	30 134,82	- 98 396,70
--------------------------------------	------------------	--------------------

Sur opération de gestion		
Sur opération de capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-

Sur opération de gestion		
Sur opération en capital		
Dotations amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-

RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-
------------------------------	----------	----------

SOLDE DES RESSOURCES AFFECTEES		
---------------------------------------	--	--

Report de ressources non utilisées des ex/antérieurs		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		

Participation des salariés aux résultats		
---	--	--

Impôts sur les bénéfices	122,00	170,00
---------------------------------	---------------	---------------

TOTAL DES PRODUITS	350 108,93	307 520,79
---------------------------	-------------------	-------------------

TOTAL DES CHARGES	- 320 096,11	- 406 087,49
--------------------------	---------------------	---------------------

EXCEDENT OU DEFICIT	30 012,82	- 98 566,70
----------------------------	------------------	--------------------

Dons en nature	997,62	
Prestations en nature		1 990,18
Bénévolat		3 175,66
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	997,62	5 165,84

Secours en nature		
Mises à disposition gratuite des biens		
Prestations en nature		1 990,18
Personnel bénévole	997,62	3 175,66
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	997,62	5 165,84

Non affectés		
--------------	--	--



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2020

TABLE DES MATIERES

1.	PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE.....	4
1.1	OBJET SOCIAL.....	4
1.2	NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES.....	4
1.3	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	5
2.	PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	6
2.1	PRINCIPES GÉNÉRAUX	6
2.1.1	<i>Préambule.....</i>	6
2.1.2	<i>Cadre légal de référence</i>	6
2.1.3	<i>Changement de méthode comptable.....</i>	6
2.1.3.1	Première application du règlement ANC n°2018-06.....	6
2.1.3.2	Impact sur la présentation des comptes de bilan	7
2.1.3.3	Impact sur la présentation du compte de résultat	7
2.1.4	<i>Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels</i>	8
2.2	DÉROGATIONS.....	8
2.2.1	<i>Cotisation des Comités Départementaux.....</i>	8
3.	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	8
3.1	NOTES SUR LE BILAN ACTIF	8
3.1.1	<i>Principes généraux.....</i>	8
3.1.2	<i>État de l'actif immobilisé (brut)</i>	9
3.1.2.1	Détail des colonnes « B et C ».....	9
3.1.3	<i>Amortissements de l'actif immobilisé</i>	9
3.1.4	<i>Méthode et durées d'amortissements</i>	10
3.1.5	<i>Tableau de variation des immobilisations financières</i>	10
3.1.6	<i>Stocks.....</i>	10
3.1.1	<i>Etat des échéances des créances</i>	11
3.1.2	<i>Tableaux des dépréciations.....</i>	11
3.1.3	<i>Disponibilités.....</i>	11
3.1.4	<i>Produits à recevoir par postes du bilan.....</i>	12
3.1.5	<i>Charges constatées d'avance.....</i>	12
3.2	NOTES SUR LE BILAN PASSIF	13
3.2.1	<i>Tableau de variation des fonds propres.....</i>	13
3.2.2	<i>Fonds dédiés.....</i>	14
3.2.3	<i>Provisions pour risques et charges.....</i>	15
3.2.3.1	Tableau de variation	15
3.2.3.2	Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés.....	15
3.2.4	<i>Dettes.....</i>	15
3.2.4.1	Etat des échéances	15
3.2.4.2	Détail des dettes fiscales et sociales.....	16
3.2.5	<i>Charges à payer par postes du bilan.....</i>	16
3.3	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN	16
4.	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	17
4.1	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....	17
	PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	20
4.1.1	<i>Produits liés à la générosité du public.....</i>	20
4.1.1.1	Cotisations sans contrepartie	20
4.1.1.2	Dons manuels	20
4.1.1.3	Mécénat.....	20
4.1.1.4	Autres produits liés à la générosité du public.....	20
4.1.2	<i>Produits non liés à la générosité du public.....</i>	20
4.1.2.1	Parrainage des entreprises	20
4.1.2.2	Contributions financières sans contrepartie.....	21
4.1.2.3	Autres produits non liés à la générosité du public.....	21
4.1.3	<i>Subventions et autres concours publics</i>	21
4.1.4	<i>Reprises sur provisions et dépréciations</i>	22

4.1.5	<i>Utilisation des fonds dédiés</i>	22
4.2	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	22
4.2.1	<i>Modalités de répartition des charges</i>	22
4.2.2	<i>Missions sociales</i>	23
4.2.3	<i>Frais de recherche de fonds</i>	23
4.2.3.1	Frais d'appel à la générosité du public	23
4.2.3.2	Frais de recherches des autres ressources	23
4.2.4	<i>Frais de fonctionnement</i>	24
4.2.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>	24
4.2.6	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i>	24
4.3	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	24
4.3.1	<i>Principes généraux</i>	24
4.3.2	<i>Principes de valorisation</i>	25
4.4	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	26
4.5	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	27
4.5.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i>	27
4.5.2	<i>Charges et produits exceptionnels</i>	27
4.6	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	28
4.6.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i>	28
4.6.2	<i>Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public</i>	31
4.6.3	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i>	31
4.6.4	<i>Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice</i>	31
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	32
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	32
5.2	AUTRES INFORMATIONS	32
5.2.1	<i>Informations relatives aux bénévoles</i>	32
5.2.2	<i>Informations relatives au personnel salarié</i>	33
5.2.3	<i>Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice</i>	33
5.2.4	<i>Certification du nombre d'adhérents</i>	33

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Changement du plan comptable des associations
- Changement de méthode comptable
- Changement de la présentation des comptes entraînant des variations importantes dans la présentation entre 2019 et 2020

Suite aux recommandations gouvernementales relatives à la pandémie du COVID 19 déclarée le 20/01/2020, et afin de limiter les risques de transmission et de propagation, la Direction de l'Association a décidé de suspendre ses activités et de fermer ses établissements recevant du public à compter du 17 mars au 15 mai 2020. La continuité d'exploitation n'est pas remise en question pour le Comité par cet événement. Au cas où des difficultés financières apparaîtraient, des dispositions d'aides par le siège pour maintenir la continuité d'exploitation ont d'ores et déjà été prises au sein de la Ligue.

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement de méthode affecte la présentation des comptes sur les points suivants :

- **Modification du plan comptable :**
 - Les comptes de capitaux (classe 1) :
 - Disparition de la notion de fonds associatifs, au profit de celle de fonds propres ;
 - Aux trois comptes de fonds dédiés de « racine 19 », s'ajoutent les fonds reportés liés aux legs ou donations.
 - Les comptes d'immobilisations (classe 2) : Trois nouvelles rubriques apparaissent :
 - Donation temporaire d'usufruit ;
 - Biens et créances reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
 - Prêts aux partenaires intragroupe.
 - Les comptes de tiers (classe 4) :
 - L'intitulé du compte 41 devient « Clients, adhérents, usagers et comptes rattachés » ;
 - Création de deux nouveaux comptes pour les tiers qui concernent les créances et les dettes reçues par legs ou donations et le défraiement des bénévoles.
 - Les comptes de charges (classe 6) : Le nouveau règlement ajoute un certain nombre de comptes qui doivent permettre aux associations de comptabiliser les charges qu'elles supportent en raison des dons et legs qui leur sont octroyés.
 - Les comptes de produits (classe 7) : De nouveaux comptes de produits ont été créés afin d'enregistrer les opérations de parrainage, mécénat et abandons de frais de bénévoles.

- **Traitement des fonds dédiés :**

- Le nouveau règlement comptable précise que seulement trois catégories de ressources peuvent être inscrites en fonds dédiés :
 - Les subventions d'exploitation publiques ;
 - Les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie ;
 - Les contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Lorsque les produits issus de ces trois types de ressources ont un caractère certain, ils sont enregistrés en produits, par la contrepartie d'un compte de tiers ou d'un compte de trésorerie.
- À la clôture de l'exercice, les ressources non utilisées sont inscrites dans un compte de charges « 689 – Reports en fonds dédiés » par la contrepartie d'un compte de passif « 19 – Fonds dédiés ».
- Au cours des exercices suivants, les sommes inscrites en compte « 19 - Fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « 789 - Utilisations de fonds dédiés ».

- **Traitement des abandons de frais engagés par les bénévoles :**

- Les frais engagés par les bénévoles de l'association et auxquels ils renoncent au profit de l'entité sont comptabilisés :
 - Dans un premier temps, en charges en contrepartie d'une dette vis-à-vis du bénévole ;
 - Puis dans un compte de produit spécifique « 75412 – Abandons de frais par les bénévoles » en contrepartie du compte de tiers des bénévoles, annulant ainsi la dette de l'entité à l'égard du bénévole (PCG art.141-4).
- En effet, les abandons de frais kilométriques par les bénévoles ne doivent plus être enregistrés en contributions volontaires par nature afin que ces derniers puissent bénéficier de la réduction d'impôt correspondante prévue à l'article 200 du CGI.

2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan

L'incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice est la suivante :

- Actif :
 - Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés 0K€
 - Créances reçues par legs ou donations 0K€
- Passif autres que le poste « Report à nouveau » :
 - Fonds reportés aux legs ou donations 0K€
 - Dettes des legs ou donations 0K€
- Montant net, en report à nouveau 0 K€

2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat

Dans le nouveau règlement, le résultat est décomposé en trois agrégats : le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel.

- D'une manière générale, les **produits d'exploitation** sont distingués selon leur nature et leur financeur. On notera notamment :
 - L'identification des ressources de bienfaisance (dons, libéralités, mécénats) anciennement regroupées dans la rubrique « autres produits d'exploitation » ;
 - Les legs comptabilisés dans les comités non RUP-MUP devraient être comptabilisés en quote part de générosité reversée du siège, ils sont intégrés dans une mesure de simplification en legs et ne sont pas soumis à fiscalisation.

- La présence des ventes de biens et de services, dont notamment le parrainage et les ventes de dons en nature ;
- L'identification, dans les contributions financières reçues, des ressources provenant d'autres entités visées par le règlement. Il s'agit par exemple des aides reçues de la part du siège de la Ligue envers ses membres.
- La variation des **fonds dédiés** est présentée en produits (reprise) et en charges (dotation), et ce avant le résultat d'exploitation, permettant ainsi une meilleure lecture de ce dernier. Auparavant, les mouvements liés aux fonds dédiés étaient présentés en bas du compte de résultat.
- Les **charges** sont présentées par nature. Seul poste nouveau dans le règlement, le montant des aides financières octroyées par l'entité à d'autres associations, ou bien à des bénéficiaires conformément à son objet social.

2.1.4 Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels

L'association faisant appel public à la générosité devait auparavant inclure dans l'annexe un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public, qui précisait notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Selon le nouveau règlement, l'annexe doit dorénavant comporter les états suivants (PCG art. 432-1) :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) ;
- De manière facultative une réconciliation entre le compte de résultat et le compte de résultat par origine et destination, ainsi qu'entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination ;
- Un compte d'emploi des ressources (CER) orienté uniquement sur les collectes auprès du public, cette notion est également étendue avec le nouveau règlement puisqu'elle inclut les cotisations des membres, les dons des particuliers, les legs et donations, les dons des partenaires et des entreprises (sous le terme mécénat) ;
- Un tableau de variation des fonds propres spécifique ;
- Un tableau de suivi des subventions publiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	248 141			248 141
Immobilisations financières				
Total	248 141	0	0	248 141

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	0	0
→ Construction		
→ Autres Immo corporelles		
Immobilisations financières	0	0
→ ...		
→ ...		
Total	0	0

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort. Immobilisations incorporelles				
Amort. Immobilisations corporelles	149 952	10 902		160 854
Amort. Immobilisations financières				
Total	149 952	10 902	0	160 854

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

3.1.6 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

Le Comité de la Ligue Contre Le Cancer du Cher ne possède pas de stock au 31 Décembre 2020.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières		0	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	437	437	
→ Autres Créances	65 547	28 980	39 361
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance	2 357	2 357	
Total	68 341	31 774	39 361

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice 01/01/2020	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2020
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	0	0	0	0	0

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2020	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	240 352	
Livrets et comptes épargne	128 052	556
Comptes à terme	172 038	
Total	540 442	556

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<i>Rubriques à détailler</i>		
Fournisseurs débiteurs		
→		
→		
Créances clients et comptes rattachés		
→ AAR INTRA GROUPE	437	
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances		
→ AUTRES COMPTES DEBITEURS	39 961	40 561
→ LEGS A RECEVOIR	25 586	1 971
→		
→		
→		
Disponibilités	540 442	497 208
Total	606 426	539 740

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
LA POSTE - ABONNEMENT BOITE POSTALE	118,8	119
A LEASE - LOYER 1TR 2021	383	383
KONICA - MAINTENANCE PHOTOCOPIEUSE	40	38
CITYA - CHARGES LOCATIVES 1TR 2021	1 307	1 238
ALLIANZ - ASSURANCES	508	490
Total	2 357	2 268

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2020	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2020
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires								382 790
→ Fonds de réserve générale	382 790							
→ Fonds de réserve missions sociales	211 830	-98 567	-98 567					113 264
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	-98 567			128 580	128 580			30 013
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	496 054	-98 567	-98 567	128 580	128 580	0	0	526 067

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

⇒ Lignes à ventiler par projet

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (689)	Report en fonds dédiés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→						
→						
→						
Ressources liées à la Générosité du Public :		0	0	0	0	0
→ Dons à détailler ...						
→ ...						
→ ...						
→						
→						
→						
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
→ Legs à détailler ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
Total		0	0	0	0	0

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	13 066	3 159		16 225
→				
Total	13 066	3 159	0	16 225

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 63 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine	7 010	7 010		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 141	49 141		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	10 439	10 439		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	47 192	47 192		
Produits constatés d'avance		0		
Total	113 783	113 783	-	-

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Dettes fiscales :	949	936
→ Impôt sur les sociétés	68	170
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes	881	766
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	9 490	7 906
→ Urssaf/ Pôle emploi	1 779	1 580
→ Caisse de retraite	454	445
→ Caisse de prévoyance	414	362
→ Personnel autres charges à payer	819	806
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	4 062	3 212
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	1 962	1 502
→ Prélèvement à la source		
Total	10 439	8 842

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	49 141	51 413
→ FNP - Factures non parvenues		
Comptes fournisseurs	14 590	2 022
Factures non parvenues siège	34 551	49 391
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	7 240	12 519
Emprunts	7 010	12 291
Intérêts	229	228
...		
Dettes des legs et donations :	0	0
...		
Autres dettes :	57 632	30 074
Charges à payer Recherches	47 192	20 000
Produits constatés d'avance		1 232
Dettes fiscales et sociales	10 439	8 842
Total	114 013	94 006

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

NEANT

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

L'article 611-2 au règlement comptable confirme l'absence d'obligation d'établir la colonne N-1 du CROD et du CER dans le cadre de la première application du règlement comptable entré en vigueur au 1er janvier 2020.

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

 REPORTING - COMITÉ DU CHER		Décembre 2020	
EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	
CHARGES PAR DESTINATION			
1. MISSIONS SOCIALES	194 408,97	193 413,11	
1.1 Réalisées en France	194 408,97	193 413,11	
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	121 787,82	120 791,96	
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	72 621,15	72 621,15	
1.2 Réalisées à l'étranger			
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme			
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	51 767,24	51 767,24	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	51 767,24	51 767,24	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	70 638,90	58 949,58	
3.1 Frais d'information et de communication	492,80	492,80	
3.2 Frais de fonctionnement	58 499,89	46 810,57	
3.3 Autres charges	11 646,21	11 646,21	
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	3 159,00	3 159,00	
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	122,00		
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			
TOTAL CHARGES	320 096,11	307 288,93	
EXCÉDENT OU DÉFICIT	30 012,82		

		Décembre 2020	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION			
1.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	30,46	30,46
	<i>Réalisées en France</i>	30,46	30,46
	<i>Réalisées à l'étranger</i>		
2.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	967,16	967,16
3.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		
TOTAL		997,62	997,62

RESSOURCES	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-334 742,67	-334 742,67
1.1 Cotisations sans contrepartie	-20 040,00	-20 040,00
1.2 Dons, legs et mécénat	-313 901,63	-313 901,63
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-801,04	-801,04
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-5 597,66	
2.1 Cotisations avec contrepartie		
2.2 Parrainage des entreprises		
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-1 538,17	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-4 059,49	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-9 168,60	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	-600,00	-600,00
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS		
TOTAL	-350 108,93	-335 342,67

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-997,62	-997,62
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		-997,62
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	-997,62	-997,62

PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.1.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association. Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.1.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.1.1.2 Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

4.1.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.1.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ Contributions financière	1 538	0
→ ...		
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ Dons manuels	235 955	202 526
→ Mécénats	2 000	0
→ Legs, assurances-vies et donations	75 947	66 870
→ Subventions d'exploitation	9 168	6 227
Total	324 608	275 623

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.1.2 Produits non liés à la générosité du public

4.1.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.1.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.1.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Ventes de marchandises ou de prestations de services	245	160
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
Total	245	160

4.1.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.1.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.1.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total	0	0

4.2 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie en fonction d'une clé de répartition prenant en compte les heures travaillées. Et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer	1 442	2 403	961	4 806
Assurance	161	268	107	536
Electricité et eau	343	572	229	1 145
Téléphone	298	497	199	995
Affranchissement	1 684	2 807	1 123	5 614
Location Imprimantes	710	1 184	474	2 368
Entretien nettoyage	297	495	198	991
Total	4 936	8 227	3 291	16 454

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Actions pour les malades	63 220	46 027
Actions d'information, de prévention et de dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs		
Frais de fonctionnement (dont communication)	19 705	23 452
Total	82 925	69 479

4.2.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2020	2019
Actions pour les malades	114 594	113 173
Actions d'information, prévention, dépistage	5 586	5 777
Actions de formation		
Actions de recherche	71 621	128 094
Actions autres	1 608	1 896
Total	193 409	248 940
Versement à d'autres organismes	2020	2019
Actions pour les malades	1 000	1 500
Actions d'information, prévention, dépistage		500
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions autres		
Total	1 000	2 000

4.2.3 Frais de recherche de fonds

4.2.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.2.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;

- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.2.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2020	2019
Frais d'information et de communication	493	3 935
Frais de gestion	41 297	64 207
Impôts et taxes	1 601	1 891
Cotisation statutaire	15 602	15 626
Charges financières	744	748
Dotations amortissements	10 902	10 941
...		
Total	70 639	97 348

4.2.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.2.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	0	0

4.3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.3.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;

- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.3.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2020	2019
Bénévolat Prestation Autres (à préciser)	SMIC x 1,5 Tarif négocié	998	5 165
Total		998	5 165

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.4 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	168				48		48				264
Variation de stock											0
Autres achats et charges externes	43 902				51720		22 465				118 087
Aides financières	13 824	72 621									86 445
Impôts, taxes et versement assimilés	673						1601				2 274
Salaires et traitements	45 771						15 503				61 274
Charges sociales	17 449						4 202				21 651
Dotations aux amortissements et dépréciations							10 902				10 902
Dotations aux prévisions								3 159			3 159
Reports en fonds dédiés											0
Autres charges							15 602				15 602
Charges financières							316				316
Charges exceptionnelles											0
Participations des salariés aux résultats											0
Impôt sur les bénéfices									122		122
											0
TOTAL	121787	72 621	0	0	51768	0	70 639	3 159	122	0	320 096

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature			967		967
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services	30				30
Personnel bénévole					
TOTAL	30	0	967	0	998

4.5 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.5.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2020
Contrôle légal des comptes Autres missions	4 731
Total	4 731

4.5.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2020
Produits exceptionnels	
NEANT → ... → ... → ...	
Total	0
Charges exceptionnelles	
NEANT → ... → ... → ... → ... → ... → ...	
Total	0

4.6 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.6.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

 018 - COMITÉ DU CHER		Décembre 2020
Détails	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES		193 413,11
1.1 Réalisées en France		193 413,11
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		120 791,96
Actions en direction des malades, des proches et étbs de santé		113 598,18
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		5 585,86
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		
Actions de société et politique de santé		
Actions internationales réalisées par l'organisme		
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		1 607,92
Actions de création-subvention-administration d'établissement		
Autres actions		
<i>Versements à d'autres organismes agissant en France</i>		72 621,15
Actions en direction des malades, des proches et ebts de santé		1 000,00
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		71 621,15
<i>Programmes nationaux</i>		71 621,15
<i>Programmes régionaux et départementaux</i>		
Mission reversement legs		
Autres actions		
Actions de société et politique de santé		
1.2 Réalisées à l'étranger		
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		
<i>Versements à un organisme central ou d'autres organismes</i>		
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FOND		51 767,24
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		51 767,24
Frais d'appel de dons		37 695,23
Frais d'appel des legs		
Frais traitements des dons		11 936,76
Frais de traitements des legs		
Frais de campagne pour des dons en nature		
Achats pour manifestations et reventes		2 135,25
Activités de récupérations		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades		
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép		
Frais de Recherche de Mécénat Formation		
Frais de Recherche de Mécénat Formation		
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades		

Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép	
Concours ext-parrainage entp Formation	
Concours ext-parrainage entp Recherche	
Frais de recherche partenariat	
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	58 949,58
<i>3.1 Frais d'information et de communication</i>	<i>492,80</i>
Frais d'information et de communication externe	420,80
Frais d'information et de communication interne	72,00
<i>3.2 Frais de fonctionnement</i>	<i>46 810,57</i>
Frais de gestion	29 607,53
Formation administrative	
Impôts et taxes	1 601,20
Cotisation statutaire 10%	15 601,84
<i>3.3 Autres charges</i>	<i>11 646,21</i>
Charges financières	743,93
Dotations aux amortissements	10 902,28
Charges exceptionnelles	
TOTAL DES EMPLOIS	304 129,93
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	3 159,00
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	28 053,74
TOTAL	335 342,67

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE	
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	30,46
<i>Réalisées en France</i>	<i>30,46</i>
<i>Réalisées à l'étranger</i>	
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	967,16
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	
TOTAL	997,62

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	
=- Utilisation	
=+Report	
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	

Détails

RESSOURCES PAR ORIGINE CER

TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-334 742,67
1.1 Cotisations sans contrepartie	-20 040,00
1.2 Dons, legs et mécénat	-313 901,63
Dons manuels non affectés	-235 687,51
Dons manuels affectés	-267,50
Legs, donations et assurances-vie non affectés	-75 946,62
Legs et autres libéralités affectés	
Mécénat	-2 000,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-801,04
Manifestations	
Ventes (dont abonnement à vivre)	-215,00
Prestations et autres ventes	-30,00
Activités de récupération	
Charges et Produits exceptionnels	
Droits d'auteurs	
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)	
Autres produits affectés	
Produits financiers	-556,04
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités	
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	-600,00
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS	
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation	
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières	
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège	
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP	
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés	
TOTAL DES RESSOURCES	-335 342,67
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	
TOTAL	-335 342,67

Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	410 384,45
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	28 053,74
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP	10 902,28
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	449 340,47

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-997,62
Bénévolat	
Prestations en nature	
Dons en nature	-997,62
TOTAL	-997,62

4.6.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
2009							
2010							
2011							
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							
2020							
	Total	0	0	0	0	0	0

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.6.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

4.6.4 Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice

Le conseil d'administration du 15 Décembre 2020 a validé le stock d'ouverture de la générosité du public au 01/01/2020, selon le calcul ci-dessous.

Ce stock de ne correspond pas à l'ancien stock de votre CER T7 de 2019 ; il correspond au besoin de fonds de roulement.

Il est repris en stock de départ du nouveau format du CER de la façon suivante :

Le montant des fonds associatifs auquel il convient de rajouter l'emprunt net, auquel il convient de retirer les immobilisations nettes, afin d'obtenir le stock de générosité du public au 01/01/2020.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

NEANT

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus				
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....				
Bénévoles "administratifs"				
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	7	56,5	0,03	860,55
Bénévoles de terrain				
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales	1	2	0,01	30,46
Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	2	14	0,01	106,51
Total	10	72,50	0,050	998

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=15,22 € (nbre heure équivalent temps plein x 15,22 €), ou renseigné par le calcul de GABES

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	2	2 860	1,57
Total	2	2 860	2

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	1 126
6257 - Réceptions	Restauration	39
...	...	
...	...	
...	...	
	Total	1 164

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 2505.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

LIGUE CONTRE LE CANCER DU CHER
SIEGE SOCIAL : 50-52 Avenue Jean-Jaurès
18007 BOURGES

..*.*

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Réunion de l'Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Orléans, le 26 mars 2021

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ORCOM AUDIT



O. DUPUY

Associé